

Contrôle continu du 11 janvier 2019

(Ce document comprend 7 pages, dont une grille de réponse séparée)

(Durée de l'épreuve : 2 heures)

Merci de ne pas dégrafer les feuilles !

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

Veillez indiquer, pour chacune des affirmations suivantes, si elle est exacte ou fausse en traçant une croix dans la case correspondante sur la grille de réponse qui accompagne l'énoncé.

Veillez cocher la case A si l'affirmation est exacte ou la case B si l'affirmation est fausse.

Veillez à ne pas raturer la grille de réponses et à ne pas utiliser de produit correcteur (scotch, typex, correct-it, etc.).

Chaque réponse correcte vaut trois points. Un point négatif est attribué par réponse incorrecte. Aucun point n'est attribué à une question laissée sans réponse, de même qu'aux questions pour lesquelles les deux cases sont cochées.

A. Georges s'intéresse au droit constitutionnel suisse. Dans le cadre de sa préparation au contrôle continu, il vient vous consulter et vous soumet les réflexions suivantes :

- Q1) La Constitution fédérale n'interdit pas aux cantons de se doter d'un Parlement bicaméral.
- Q2) La révision d'une constitution cantonale peut être soumise à un quorum de participation du corps électoral lors de la phase référendaire.
- Q3) L'approbation d'une constitution cantonale par l'Assemblée fédérale peut être dotée de la clause d'urgence.

B. L'association Pro Vita a lancé, le 22 novembre 2018, une initiative populaire intitulée « Sauver des vies en favorisant le don d'organes ». Cette initiative a la teneur suivante :

« La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 119a, al. 4 (nouveau)

⁴ Le don d'organes, de tissus et de cellules d'une personne décédée, dans le but d'effectuer une transplantation, est basé sur le principe du consentement présumé de la personne donatrice, à moins que celle-ci ait fait connaître, de son vivant, son refus. »

Q4) La Chancellerie fédérale a récemment procédé à l'examen préliminaire de cette initiative et considéré que celle-ci remplit les conditions qui figurent à l'article 69 LDP. Sa décision a été publiée dans la Feuille fédérale du 18 décembre 2018. Le comité d'initiative a donc jusqu'au 18 décembre 2019 pour récolter les signatures.

Q5) Si l'Assemblée fédérale décidait d'opposer un contre-projet indirect à cette initiative, les deux textes devraient être soumis en même temps à la votation populaire.

Q6) L'initiative peut être retirée par le comité d'initiative, si la déclaration de retrait est signée par la moitié des membres de celui-ci.

C. Alexia, étudiante en droit de première année, s'intéresse à la procédure d'adoption des traités internationaux. Elle vient vous voir et vous indique que, selon elle, en Suisse tous les traités internationaux sont : *Rahif ou pas ???*

Q7) Soumis au principe de l'inopposabilité du droit interne, selon la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969. *-> si le savez ?*

Q8) Sources de droits et d'obligations pour les particuliers.

Q9) Passibles du référendum populaire, en fonction des critères mis au point par l'Assemblée fédérale.

Q10) Soumis à la procédure de consultation des cantons, conformément à l'art. 147 Cst.

D. Daniel est un citoyen suisse qui a épousé Luigia, ressortissante italienne, à Vevey, le 11 février 2016. Les époux sont domiciliés à Jussy, dans le canton de Genève. Ils viennent vous consulter aujourd'hui et vous posent les questions suivantes au sujet de la situation juridique de Luigia :

Q11) Luigia réside en Suisse depuis 2015. Elle pourra former une demande de naturalisation et obtenir la nationalité suisse après trois ans de mariage.

Q12) Filippo, fils issu d'un premier mariage de Luigia et âgé de 20 ans, vit en Italie avec sa grand-mère. Il pourra rejoindre sa mère en Suisse, à la suite de la demande de regroupement familial que Luigia veut déposer auprès de l'Office cantonal de la population.

Q13) Si Ylmaz, un ami turc de Luigia bénéficiant d'un permis de séjour à Genève, faisait une demande de regroupement familial en faveur de son fils Fataw, citoyen turc âgé de 19 ans, l'issue de cette demande serait similaire à la demande en faveur de Filippo.

E. L'Assemblée fédérale a approuvé le 18 décembre 2015 la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Elle a aussi adopté, à cette occasion, la loi fédérale relative à cet instrument et procédé à des modifications du Code pénal, pour rendre le droit suisse conforme à la Convention. La Convention a été ratifiée le 2 décembre 2016.

Q14) La loi fédérale du 18 décembre 2015 relative à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées n'a pas été ouverte au référendum parce qu'il s'agit d'une loi de mise en œuvre d'une convention internationale qui a une valeur supra législative.

Q15) La Convention n'a été passible du référendum ni obligatoire, ni facultatif.

Q16) Si la Convention avait été soumise au référendum facultatif, la loi fédérale du 18 décembre 2015 aurait dû être soumise simultanément au référendum.

F. Sensibles à la question de l'intégration et de la prise en charge des personnes handicapées, depuis que la Suisse est partie à la Convention sur les droits des personnes handicapées, les cantons romands décident d'adopter une convention intercantonale dans ce domaine. La convention intercantonale adoptée le 20 décembre 2018 est intitulée « Concordat sur les institutions de l'intégration et de prise en charge des personnes handicapées ».

Q17) Dès lors qu'elle ne concerne que quelques cantons, la convention intercantonale du 20 décembre 2018 ne doit pas être portée à la connaissance de l'Assemblée fédérale.

Q18) L'acte par lequel la Confédération pourrait donner à la convention intercantonale du 20 décembre 2018 force obligatoire générale pourrait être soumis au référendum.

Q19) La convention intercantonale pourrait ouvrir la procédure de naturalisation facilitée aux enfants étrangers nés en Suisse et souffrant d'un handicap physique ou mental.

G. Amandine, d'origine vaudoise, s'intéresse de près à la politique fédérale. Grande fervente d'un monde sans guerres ni armes, elle milite pour que la Suisse montre l'exemple. Pour ce faire, elle voudrait que le budget des dépenses militaires voté par l'Assemblée fédérale soit réduit et que la Confédération investisse davantage dans la politique de prévention des conflits au niveau international, ainsi que dans les prestations sociales. Depuis son déménagement dans le canton de Genève à l'occasion de son 25^e anniversaire, le 18 décembre 2018, Amandine est déterminée à agir. Elle a déjà rédigé les lignes directrices de l'initiative populaire conçue en termes généraux qu'elle aimerait lancer. Toutefois, sachant que l'Assemblée fédérale risque d'être opposée à son projet, elle voudrait être au clair sur les points suivants :

Q20) L'initiative d'Amandine risque d'être annulée par l'Assemblée fédérale, car la politique de prévention des conflits relève de la compétence du Conseil fédéral.

Q21) Si l'initiative d'Amandine recueille 100'000 signatures et si l'Assemblée fédérale est opposée à cette initiative, le peuple devra voter sur le principe de la révision de la Constitution.

Q22) L'exigence d'unité de la matière ne s'applique pas aux initiatives populaires fédérales conçues en termes généraux.

H. Jacqueline s'intéresse à la procédure d'adoption des actes normatifs. Elle vient vous consulter et vous pose les questions suivantes :

Q23) L'Assemblée fédérale doit adopter une ordonnance lorsque la règle de droit n'est pas assez importante pour être contenue dans une loi.

Q24) Une loi fédérale urgente d'une durée de validité supérieure à un an peut être renouvelée si elle n'a pas fait l'objet d'un référendum.

Q25) Toutes les lois fédérales urgentes d'une durée supérieure à un an sont soumises à un référendum obligatoire résolutoire.

- I. En feuilletant la Feuille fédérale, votre ami Pierre, qui travaille au sein de l'administration cantonale, est tombé sur le document suivant :

« L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu le message du Conseil fédéral du 18 octobre 2018, arrête :

Art. 1

La garantie fédérale est accordée aux art. 47, al. 1, 49, al. 1, 50, al. 6, et 74, al. 1, de la Constitution du canton de Fribourg, acceptés en votation populaire le 25 novembre 2016, et à son art. 141, à l'exception de la clause de laïcité des juges de l'al. 3.»

Le canton de Fribourg comptait, lors du vote du 25 novembre 2016, une population de 567'475 personnes, dont 326'541 citoyennes et citoyens suisses.

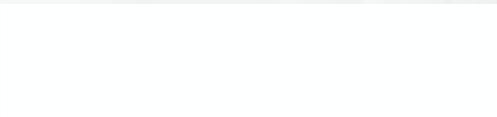
- Q26) Cette modification de la Constitution du canton de Fribourg a pu entrer en vigueur après avoir été approuvée par au moins 283'738 citoyennes et citoyens.
- Q27) Très attaché au principe de la laïcité, Pierre pourra contester le refus de la garantie fédérale de l'art. 141 al. 3 de la Constitution du canton de Fribourg devant le Tribunal fédéral.
- Q28) Entre 2016 et 2018, tant que la garantie fédérale n'a pas été accordée, cette révision de la Constitution fribourgeoise n'a pas pu déployer d'effets.

J. Pauline a trouvé dans un article de journal les résultats d'une votation fédérale :

	nbre électeurs	nbre votants	nbre oui	% DE OUI	
Total	5'283'556	1'849'244	924'896	50.01 %	
Zurich	907'623	317'668	168'364	53 %	→ ✓ + 2
Berne	729'203	255'221	135'267	53 %	→ ✓ + 2 - 2
Lucerne	271'143	94'900	39'858	42 %	
Uri	26'414	9'245	5'085	55 %	→ ✓ + 2 - 3
Schwyz	102'145	35'751	10'725	30 %	
Obwald	26'244	9'185	4'638	50.5 %	→ ✓ + 0,5 - 3,5
Nidwald	30'810	10'784	4'529	42 %	
Glaris	26'268	9'194	4'781	52 %	→ ✓ + 2 - 4,5
Zoug	74'803	26'181	14'138	54 %	→ ✓ + 2 - 5,5
Fribourg	196'027	68'609	37'735	55 %	→ ✓ + 2 - 6,5
Soleure	177'292	62'052	26'062	42 %	
Bâle-Ville	113'717	39'801	20'697	52 %	→ ✓ + 0,5 - 7
Bâle-Campagne	187'863	65'752	32'547	49.5 %	
Schaffhouse	51'036	17'863	6'252	35 %	
Appenzell Rh.-Ext.	38'498	13'474	5'929	44 %	
Appenzell Rh.-Int.	11'565	4'048	2'186	54 %	→ ✓ + 0,5 - 4,5
Saint-Gall	317'969	111'289	54'532	49 %	
Grisons	137'126	47'994	25'917	54 %	→ ✓ + 2 - 8,5
Argovie	414'745	145'161	78'387	54 %	→ ✓ + 2 - 9,5
Thurgovie	167'720	58'702	29'057	49.5 %	
Tessin	218'580	76'503	35'191	46 %	
Vaud	428'569	149'999	82'499	55 %	→ ✓ + 2 - 10,5
Valais	216'041	75'614	31'002	41 %	
Neuchâtel	111'304	38'956	16'362	42 %	
Genève	248'915	87'120	44'431	51 %	→ ✓ + 2 - 11,5
Jura	51'936	18'178	8'725	48 %	

Pauline vient vous trouver et vous pose les questions suivantes :

- Q29) S'il s'agit du résultat d'une votation concernant une loi fédérale urgente conforme à la Constitution d'une durée de quinze mois, celle-ci aurait été acceptée.
- Q30) S'il s'agit de l'adoption d'un nouvel article constitutionnel, celui-ci aurait été refusé.



Remarques :

Cette fiche doit être remplie avec un stylo ou feutre noir.
Vous devez cocher à l'intérieur des cases **sans les dépasser** de la manière suivante :



Nom M E R E T

Prénom B E N J A M I N

5,5

	A	B
Q1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q8	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q9	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q12	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q13	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q14	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q15	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	A	B
Q16	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q18	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q19	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q20	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q21	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q22	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q23	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q24	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q26	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q27	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q28	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q29	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q30	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>